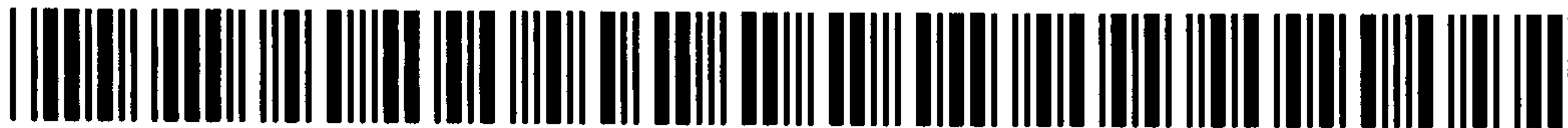


GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

Dénomination : 66°30
n° de gestion : 2011B03477
n° d'identification : 533 091 930
n° de dépôt : A2012/019757
Date du dépôt : 08/08/2012
Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4191952



4191952

66°30
Société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros
Siège social : 32 cours de la Liberté - 69003 LYON
533 091 930 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 JUILLET 2012

L'an Deux Mil Douze,
Le dix-neuf juillet,
A 10 heures,

Madame Sophie CHAPPUIS,
demeurant : 32 cours de la Liberté, 69003 LYON,

Associée unique de la société 66°30,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Madame Sophie CHAPPUIS, associée unique, décide de transférer le siège social du 32 cours de la Liberté - 69003 LYON au 3 cours de la Liberté - 69003 LYON à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL.

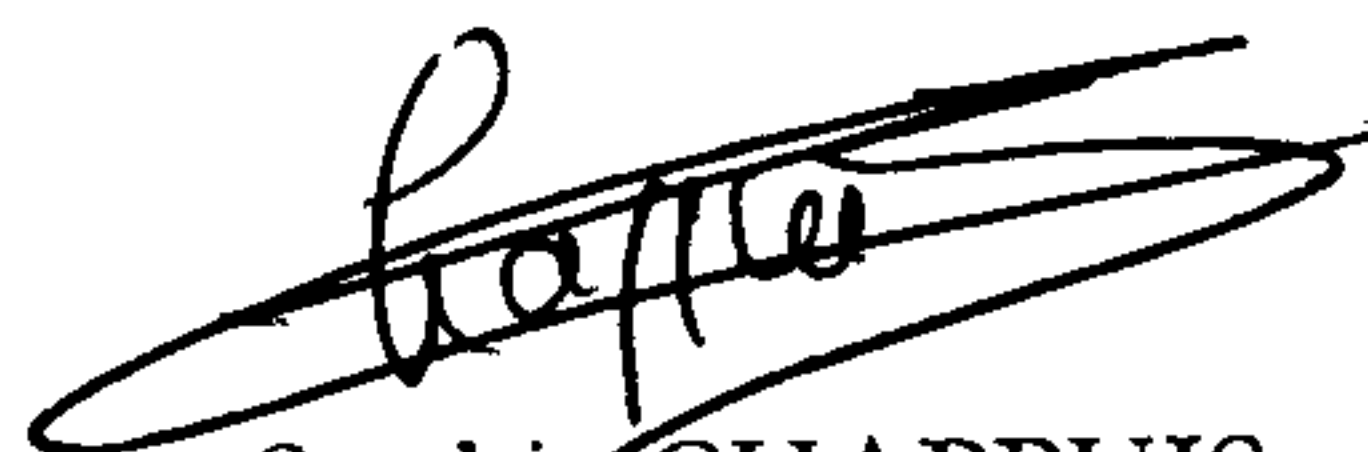
Le siège social est fixé : 3 cours de la Liberté - 69003 LYON ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Sophie CHAPPUIS